

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT POUR MOTIFS IMPÉRIEUX VERS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS LE ROYAUME-UNI

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'embarquement, par les passagers qui souhaitent voyager à destination de la France métropolitaine, ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières. A défaut, un refus d'embarquement ou d'accès au territoire sera prononcé. Elle devra être accompagnée de la présentation :

- d'une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19 ;
- d'un engagement sur l'honneur à se soumettre à un test antigénique ou à un examen biologique éventuel à l'arrivée ;
- d'un engagement sur l'honneur à s'isoler durant sept jours, le cas échéant dans l'un des lieux désignés par les autorités françaises et d'un engagement sur l'honneur visant à se soumettre à un examen biologique de dépistage virologique (PCR) à l'issue de la période d'isolement.
- pour les personnes de onze ans ou plus, d'un examen biologique de dépistage virologique (PCR) réalisé moins de 72 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant :

1) certifie que mon motif de déplacement correspond à l'une des catégories suivantes (cocher la case) :

Ressortissant britannique et membres de sa famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique;

Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ;

Ressortissant de pays tiers, en transit de moins de 24 heures en zone internationale ;

Titulaire de passeport officiel ;

Ressortissant étranger (y compris britannique) en fonctions dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ;

Fonctionnaires britanniques dans l'exercice de leurs missions, personnes travaillant pour la police aux frontières, douaniers ;

Professionnel de santé étranger (y compris britannique) concourant à la lutte contre la Covid-19 ou recruté en qualité de stagiaire associé ;

Travailleurs du secteur des transports ou prestataires de services de transport, y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ou se former ;

Conducteur ou équipier d'autocar ou de train de passagers ;

Personnel du tunnel sous la Manche (notamment pour les missions liées à l'exploitation, à la maintenance, à la sécurité) ou des installations transmanches ;

Membre d'équipage ou personne exploitant un navire de commerce, y compris de croisière, ou de pêche ;

Étudiant titulaire d'un VLS, d'un VCS pour études ou pour stages (hors VCS Concours), ou venant pour moins de 90 jours en provenance d'un pays dispensé de VCS, ou mineur scolarisé, justifiant d'un lieu d'hébergement en France ;

Professeur ou chercheur employé ou invité par un établissement d'enseignement ou un laboratoire de recherche français qui se déplace à des fins d'études et d'enseignement ;

Ressortissant de pays tiers disposant d'un VLS « passeport Talent » ou d'un VLS « salarié détaché ICT » ainsi que son conjoint et ses enfants ;

Ressortissant étranger (y compris britannique) se rendant en France pour recevoir des soins dans un établissement hospitalier public ou privé

Ressortissant étranger (y compris britannique) se déplaçant en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice ;

Ressortissant d'un pays tiers travailleur humanitaire ou volontaire international ;

Travailleurs frontaliers et détachés ;

Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.

2) certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs impérieux suivants (cocher la case) :

Motif sanitaire impérieux (préciser) :

Motif familial impérieux (préciser) :

Motif professionnel impérieux ne pouvant être différé (préciser) :

Fait à, le...../...../2021

(signature)

Liste indicative des motifs impérieux justifiant des déplacements entre le territoire français et un pays ou territoire n'appartenant pas à l'espace européen
--

Motifs impérieux d'ordre personnel ou familial :

- Décès d'un membre de la famille en ligne directe d'un frère ou d'une sœur / Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé, pour les membres de la famille en ligne directe ;
Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé
- Garde d'enfants par le parent investi de l'autorité parentale ou dont le droit de garde est reconnu par une décision de justice
Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile
- Assistance aux personnes âgées, malades ou handicapées ne disposant d'aucun autre soutien ;
Pièces exigibles : documents établissant la relation entre la personne aidante et la personne aidée, et attestant de la situation de la personne aidée
- Convocation par une autorité judiciaire ou administrative
Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire
- Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne
Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc...
- Mise en sécurité de la personne (protection de l'enfance et lutte contre les déplacements illicites d'enfants à l'étranger / protections des victimes de violence intrafamiliales)
Pièces exigibles : Tout document établissant la matérialité des faits
- Retour vers la résidence principale lorsque le voyage a été commencé avant le 31 janvier 2021
Pièces exigibles : justificatif de résidence principale, présentation du billet aller au retour dans le cadre d'un billet aller-retour, l'aller devant être antérieur au 31 janvier 2021
- Étudiants en début, reprise ou fin de cycle d'études
Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement

Motif impérieux de santé :

- Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable)
Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc...

Motifs impérieux professionnels :

- Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique, requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport)
Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime
- Professionnel de santé concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé ;
Pièce exigible : carte professionnelle
- Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques) ne pouvant être différées ou reportées.
Pièce exigible : carte professionnelle , ordre de mission
- Sportifs professionnels de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports
Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports